

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 17/01/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et les décisions suivants entre le 10 et le 17 janvier 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Balan (01) – 2^e avis**

Modification du règlement écrit et graphique afin de créer un sous-secteur « Ue », de 0,4 hectare, spécifique à l'accueil du parking de covoiturage de 84 places au niveau de l'échangeur n°6 Dagneux / Balan de l'A42, et création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et d'un emplacement réservé dédiés au projet.

- **Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la métropole de Lyon sur le territoire de la commune de Saint-Priest (69)**

Modification du zonage du PLU-H afin de permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Priest, à l'est du hameau de la Fouillouse, à la limite avec la commune de Saint-Bonnet-de-Mure, sur un terrain de 4 ha.

- **Implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Domérat (03)**

Création d'un parc photovoltaïque par la société Valeco sur une ancienne carrière communale, de 6,4 ha, d'une puissance de 4,87 MWc et une production estimée à 4 679 MWh/an par .

- **Plantation de vignes AOC Crozes-Hermitage sur la commune de Larnage (26)**

Défrichement d'une parcelle forestière et plantation d'une vigne en AOC Crozes-Hermitage par un exploitant agricole sur une surface d'environ 1ha.

- Renouveau et extension d'exploitation de la carrière de Savy sur les communes de Chamboeuf et Saint-Médard-en-Forez (42)

Poursuite de l'exploitation sur trente ans et extension sur la commune de Chamboeuf de la carrière de roches massives de Savy à Saint-Médard-en-Forez dans la Loire, par la société Perrin, portant l'emprise de la carrière à 11,7 ha pour un rythme annuel d'exploitation en moyenne de 50 000 tonnes avec un maximum de 100 000 tonnes.

- Mise en conformité des installations, régularisation de l'utilisation de l'eau issue des forages et installation d'une nouvelle ligne de production sans augmentation des capacités de production de la société Bressor S.A sur la commune de Grièges (01) - 2ème avis

Doublement du réseau d'eau potable, création d'une nouvelle ligne de production et augmentation de la production de la fromagerie Bressor qui transforme 200 tonnes de matières premières par jour.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Cran-Gevrier (74) (commune nouvelle d'Annecy)

*Recours formé par la communauté d'agglomération Grand Annecy contre la décision de la MRAe ARA **de soumettre** à évaluation environnementale ce projet de modification.*

- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Serpaize (38)

*Recours formé par M. Privas contre la décision de la MRAe ARA **de ne pas soumettre** à évaluation environnementale ce projet.*

- Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la rivière Ardèche sur la commune de Labegude (07)

Révision avec prise en compte des nouvelles connaissances disponibles du plan de prévention des risques d'inondation par débordement de la rivière Ardèche au sein de cette commune située en amont d'Aubenas.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>